

CONTACT

JUIN 2017

Vol. 35
No 12

ISSN 0830 0084

MOT DU MAIRE

Redevances sur les ressources naturelles

En 2014, à la signature du pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités, il avait été convenu que les municipalités auraient la possibilité de recevoir une redevance sur les ressources naturelles exploitées sur nos territoires pour ainsi leur permettre d'avoir d'autres sources de revenu que la taxe foncière.

En mai, le gouvernement a décrété la possibilité d'utiliser les terres publiques pour la production d'énergie éolienne dans le but d'en faire l'exportation. Dans ce décret, il n'y est nullement question de redevance aux communautés locales. Une entreprise de l'extérieur du pays pourrait exploiter dans notre région et repartir avec les profits. Pourtant le dernier appel d'offre nous a démontré que l'implication des municipalités dans le processus a permis d'avoir de l'électricité produit au plus bas taux jamais vu.

Ces sources de revenus sont capitales pour nos municipalités. La diversification des revenus nous permet de donner un répit à nos citoyens et de réaliser des projets qui n'auraient pas vu le jour sans ces sources de revenus.

Pourquoi, encore une fois, donner nos richesses naturelles ? Je pensais que c'était fini le temps où on voyait nos régions se vider de ces ressources sans rien dire. Plus ça change, plus c'est pareil.

Francis St-Pierre, maire

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 MARIE-ÈVE DUFOUR
POSTE N° 3 ROLAND PELLETIER
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE



- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca

ASTUCE POUR UN GAZON VERT, DANS TOUS LES SENS!

Connaissez-vous l'herbicyclage ? Cela consiste à laisser vos résidus de gazon sur le sol. Rien de plus simple! En se décomposant, l'herbe coupée enrichit votre pelouse et forme une couche protectrice qui retient l'humidité de votre sol.

On estime que le gazon coupé peut représenter 20 à 25 % des déchets jetés par une famille par année. En laissant l'herbe coupée se décomposer directement sur votre terrain, vous sauvez du temps et poserez une action bénéfique pour l'environnement.

Comment faire ?

- Enlever le sac de votre tondeuse
- Placer votre lame de tondeuse à 3"
- Laisser les résidus de gazon sur le sol

En pratiquant l'herbicyclage, vous profitez de plusieurs avantages :

- Une pelouse en santé
- Une réduction des déchets
- Une économie de temps et d'engrais

Cet été, laissez votre gazon par terre et profitez du beau temps !

Catherine Denis, coordonnatrice en environnement, MRC de Rimouski-Neigette environnement@mrc-rn.ca

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.



Conférence – Entretien général d'un potager

La conférence sur l'entretien général d'un potager donnée le 16 mai par mesdames Ursane Rioux et Murielle Ouellet était

très intéressante. Nous avons profité des conseils sur les engrais, compost et trucs pour combattre les mauvaises herbes. Cette année, tous nos jardinets sont réservés.

Il reste 3 jardins surélevés disponibles; si vous êtes intéressés, veuillez communiquer au 418-722-8832

Au plaisir,

Les Jardins communautaires de Lessard

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, Principale Ouest

Rédaction : Joanne Pinel

Mise en page : Richard Ruest

Impression : Tendence Impression

Prochaine parution : Juillet 2017

Tombée des articles : 20 juin 2017

HORAIRE DU LOCAL DES JEUNES

Veuillez prendre note que le local des jeunes fermera ses portes pour la période estivale le 22 juin. La réouverture est prévue pour le mois de septembre 2017.



CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés les vendredis 23 juin et 30 juin 2017 en raison de la **fête nationale du Québec** et de la **fête du Canada**.

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR



Veuillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour se tiendront les 7 et 8 juin de 16 h 30 à 18 h 30 au Centre communautaire situé au 3, rue Principale ouest. La coordonnatrice se rendra à l'école des Sources la semaine précédant l'inscription pour distribuer des dépliants explicatifs à vos enfants sur la durée, les horaires, les coûts et le service de garde. Pour plus d'informations, composez le 418 725-5389 et demandez Carl ou le 418 318-3635 et demandez Carole-Anne.

N.B. Pour les inscriptions tardives, des frais supplémentaires de 25 \$ seront demandés pour chaque famille.

FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Tel que promis, la fête de la St-Jean-Baptiste sera de retour à St-Anaclet en 2017. Réservez votre 24 juin et invitez parents et amis à venir célébrer avec vous la fête nationale dans votre municipalité. La fête se tiendra au terrain de balle. Activités pour tous les âges. Surveillez le site Facebook de la municipalité pour les prochains détails. Notez que les bénévoles de la fondation Les Tracteurs Roses feront le service du souper et du bar. Les dons seront acceptés pour la campagne 2017 et seront remis en entier à la Maison Marie-Elisabeth. Merci de votre générosité.

- 17h : Ouverture du site (maquillage et jeux gonflables)
- 18h : Souper hot-dog GRATUIT
- 20h : Chansonnier (Bastos)
- 21h : Feu de joie
- 22h : Feu d'artifices

Service de bar et de rafraîchissements sur place.

En cas de pluie ou de forts vents, les festivités se dérouleront au Centre communautaire selon le même horaire.

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Le rôle de l'inspecteur en urbanisme

Le service d'urbanisme et de l'environnement est chargé d'analyser les diverses demandes de permis en conformité avec les règlements d'urbanisme, de voir à l'émission des permis et certificats, d'inspecter le territoire, d'assurer le suivi des permis, des infractions et des plaintes.

Vous prévoyez entreprendre des travaux prochainement sur votre propriété ?

Agrandissements, constructions, rénovations, installations septiques, aménagements extérieurs du terrain en rive ou non, changement d'usage, vente de garage, vous aurez certainement besoin d'un permis ou d'un certificat pour effectuer vos travaux.

Communiquez avec le service de l'urbanisme afin de vous informer de la nécessité d'obtenir une autorisation et de connaître les documents requis.

Au plaisir, l'inspectrice en urbanisme, Marie-Hélène Michaud

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 1er mai 2017

Avis de motion est donné que le règlement 461-2017 concernant la modification du règlement de zonage 428-2014 sera proposé à une prochaine séance.

Avis de motion est donné que le règlement 462-2017 concernant la modification du règlement sur les permis et certificats 427-2014 sera proposé à une prochaine séance.

Avis de motion est donné que le règlement 463-2017 concernant la modification du règlement sur le lotissement 426-2014 sera proposé à une prochaine séance.

Avis de motion est donné que le règlement 464-2017 concernant la modification du règlement sur le plan d'urbanisme 429-2014 sera proposé à une prochaine séance.

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 461-2017 modifiant le règlement de zonage 428-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16. (Rés. 2017-05-48)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 462-2017 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats 427-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16. (Rés. 2017-05-49)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 463-2017 modifiant le règlement de lotissement 426-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16. (Rés. 2017-05-50)

Les élus municipaux adoptent le projet de règlement 464-2017 modifiant le plan d'urbanisme 429-2014 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement 2-16. (Rés. 2017-05-51)

Les élus municipaux nomment monsieur Jean-François Chabot représentant municipal au sein du CA de l'Office d'Habitation Rimouski-Neigette et monsieur Yann Bernier à titre de représentant suppléant. (Rés. 2017-05-52)

Les élus municipaux autorisent le directeur général d'aller en appel d'offres pour les différentes composantes du projet pour les travaux de réfection de la patinoire. (Rés. 2017-05-53)

Les élus municipaux acceptent l'offre de l'entreprise Anicet Proulx et fils au montant de 12 841 \$ plus taxes pour le nivelage des chemins de gravier pour l'année 2017. (Rés. 2017-05-54)

Monsieur le maire Francis St-Pierre proclame la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2017-2018 dans la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéficiaires des « 7 astuces pour se recharger ». (Rés. 2017-05-55)

Les élus municipaux adoptent la politique de gestion de la bibliothèque. La politique est classée aux archives sous l'appellation : bibliothèque. (Rés. 2017-05-56)

Les élus municipaux confirment que l'avis de motion et la présentation du règlement du code d'éthique des élus a été fait par monsieur le maire. (Rés. 2017-05-57)

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations aux propriétaires de Carrxper Jacques Lévesque pour avoir remporté lors du gala reconnaissance 2017 de la Chambre de commerce et de l'industrie Rimouski-Neigette, le prix de la catégorie « Transfert d'entreprise ».

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations à monsieur Yvon Proulx, résident de Saint-Anaclet qui a sauvé deux personnes lors d'un incendie qui s'était déclaré à leur résidence de Rimouski (quartier Ste-Odile) en avril 2017.

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations à monsieur Jean-Maxime Dubé. Monsieur Dubé a été élu administrateur sur le conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski.

Le Conseil municipal envoie ses condoléances à monsieur Francis Rodrigue ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son père, monsieur Jean-Yves Rodrigue.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 307-309, rue Principale Ouest. (Rés. 2017-05-58)

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

5 JUIN

3 JUILLET

7 AOÛT

COMPTES DE TAXES

COMPTES DE TAXES

Veillez noter que la deuxième échéance pour acquitter votre compte de taxes est fixée au jeudi 8 juin.

Au comptoir du bureau municipal

Nos heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent ou en chèque.

Accès D, Tel-Nat

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse, au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

DÉFI ANACLOIS



Le défi anaclois
Desjardins

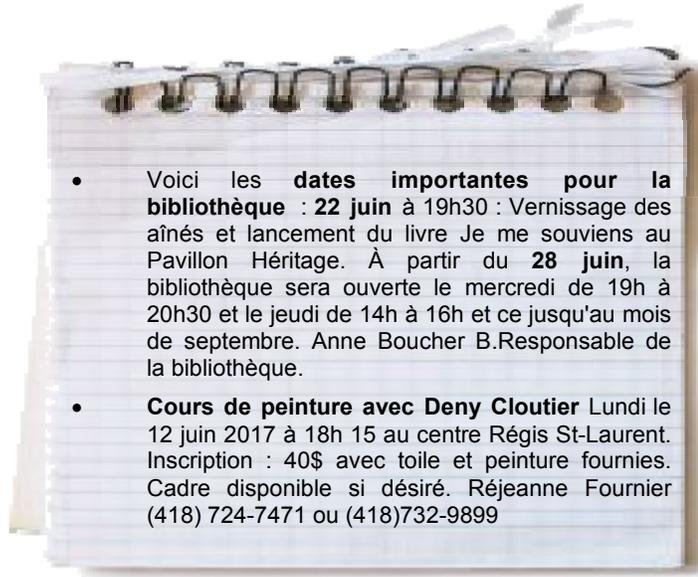
Il ne reste que quelques jours avant la 4^e édition du défi anaclois Desjardins. D'ailleurs, nous sollicitons la compréhension des gens pour le samedi 10 juin en avant-midi, car la circulation sera perturbée dans les rues Melchior-Poirier, 3^e rang ouest, Principale Ouest, Lavoie, Proulx, Neigette et le petit Rang 3. Les courses de 1,4 km, 5 km, 10 km et également un 5 km à la marche seront présentées sur notre beau parcours. Le Club Lions de Saint-Anaclet tient à promouvoir l'activité physique par cet événement.

Pour plus d'information : Suivez-nous sur  Le défi anaclois,

Pierre-Luc Lavoie au 418 318-3574 ou Yann Bernier 418 318-1096

BUREAU FERMÉ

Le bureau municipale et le Centre communautaire seront fermés le **jeudi 22 juin 2017** en raison du lac-à-l'épaule des employés.



- Voici les **dates importantes pour la bibliothèque** : **22 juin** à 19h30 : Vernissage des aînés et lancement du livre Je me souviens au Pavillon Héritage. À partir du **28 juin**, la bibliothèque sera ouverte le mercredi de 19h à 20h30 et le jeudi de 14h à 16h et ce jusqu'au mois de septembre. Anne Boucher B. Responsable de la bibliothèque.
- **Cours de peinture avec Deny Cloutier** Lundi le 12 juin 2017 à 18h 15 au centre Régis St-Laurent. Inscription : 40\$ avec toile et peinture fournies. Cadre disponible si désiré. Réjeanne Fournier (418) 724-7471 ou (418)732-9899

PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette informe les citoyens que **les pompiers procéderont à des visites de prévention dans les résidences de son territoire**. Ces derniers profiteront de ces visites pour vérifier l'âge, le positionnement et fonctionnement des avertisseurs de fumée et répondre aux questions des citoyens.

Ces visites débuteront en juin et se dérouleront jusqu'en octobre 2017. Ce programme de visites de prévention résidentielles s'inscrit dans le cadre de l'application du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette.

Pour information, veuillez contacter Ian Landry, directeur Service régional de sécurité incendie au (418) 724-5154 poste 220 ou incendie@mrc-rn.ca

L' « OPÉRATION ÉLECTIONS 2017 » EST EN COURS !

La Table de concertation des groupes de femmes du BSL (TCGFBSL) par son projet « Opération élections 2017 ! » met tout en œuvre pour que plus de femmes se présentent comme candidates. Des conseils municipaux plus diversifiés permettront de développer une vision globale des grands enjeux de société et de découvrir ensemble un plus grand éventail de solutions. La présence des femmes est essentielle dans ce gouvernement de proximité que sont nos villes et nos villages ! Mesdames, voici ce que nous avons mis sur pied pour vous soutenir dans votre décision et vous outiller dans votre démarche. N'hésitez pas à partager ces informations avec celles qui pourraient être intéressées.

Programme de mentorat : La TCGFBSL vous mettra en contact avec un ou une mentore de votre MRC et vous fournira tous les documents d'accompagnement. La démarche se veut simple et adaptée à vos besoins spécifiques. Elle peut se poursuivre sur une période de six mois après votre élection si vous le souhaitez.

Journée régionale de formation-ressourcement-réseautage : le **vendredi 8 septembre**, à l'hôtel Rimouski, toutes les candidates et celles qui n'ont pas encore pris leur décision sont attendues pour une journée qui saura vous dynamiser, vous outiller et vous permettre de rencontrer d'autres candidates.

Formation sur le budget municipal : si vous êtes élue, une des premières tâches qui vous incombera en tant que membre du conseil municipal sera la préparation du budget annuel. Une formation sur mesure vous est offerte la troisième semaine de novembre dans l'est comme dans l'ouest du territoire bas-laurentien.

La formation en ligne : « **Politique municipale 101** » est toujours accessible à partir de la page d'accueil du site web de la TCGFBSL (www.femmes-bsl.qc.ca). De même, le Guide « Le parcours de la candidate », version papier ou électronique.

Pour informations ou inscription à ces différentes activités : **Lucie Brault**, 418 730-1357, lucie.brault@femmes-bsl.qc.ca

CLUB DE TIR DU BAS ST-LAURENT

Le club ayant débuté ses activités pour la saison estivale, vous êtes tous invités à une **PORTE OUVERTE le DIMANCHE 4 JUIN** en après-midi. Venez expérimenter gratuitement nos diverses activités (carabine, pistolet, revolver, fusil et arbalète). On vous attend en grand nombre !

Le club offre à ses membres un site de tir d'arbalète très bien aménagé, sans compter nos 10 pas de tir à la carabine avec 100m de distance et nos stations de tir intérieures pour les armes de poing.

Pour la saison estivale, le site du pigeon d'argile sera ouvert tous les dimanches pour TOUS les citoyens. Sur place, fusils et équipement sont prêtés gratuitement. Aucun permis n'est nécessaire. Consultez nos tarifs sur le site Internet ou venez nous voir, vous pourrez vous amuser en cassant des pigeons!

Notre site Facebook vous informera de la fermeture de la section du pigeon d'argile en cas de mauvaise météo.

Pour plus de renseignements, visitez notre site au www.ctbsl.org et Facebook.

Éric Richard, président, 418-725-0564 Courriel : president@ctbsl.org